

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 09/07/2025

Date d'affichage : 09/07/2025

Date de réunion : 15/07/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

Le 15 juillet 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, M. SALLES Daniel, Les Conseillers

Absents excusés : M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme HILLIOU Evelyne et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René,

Pouvoirs : M. GAHERY Jérôme donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Manuella HAMEL, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël ROGER.

Vote pour l'adhésion à la mission de tutorat départemental des Secrétaires de Mairie

Le Maire, Adrien JEHENNE, explique que dans le cadre de l'absence pour congé maternité de la Directrice Générale des Services qui est aussi Directrice des Ressources Humaines, il convient d'assurer une continuité de service sur un maximum de missions. Certaines seront reprise en direct par Le Maire, notamment la gestion de la boîte mail et le dispatch des mails en interne au Directeur des Services Techniques, à l'accueil ou encore à la comptabilité.

D'autres missions techniques devront être déléguées, il est proposé au Conseil de les déléguer ponctuellement au Centre de Gestion de la Manche auquel la Mairie est adhérente, et qui dispose d'un agent « itinérant » pouvant intervenir ponctuellement dans les communes. Les missions déléguées concerneraient notamment :

> Partie RH :

- la gestion des paies,
- la gestion des arrêts pour maladie,
- la gestion des évolutions d'échelon.

> Partie administrative :

- La préparation de l'ordre du jour et de la convocation au Conseil,
- la rédaction de la note de synthèse,
- la rédaction du compte rendu,
- la rédaction des délibérations.

Pour cela, il convient que le Conseil délibère et valide la proposition suivante :

« Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose une mission de tutorat de secrétaires de mairie en prise de poste en vertu de l'article L452-44 du code général des de la Fonction Publique précisant que « les centres de gestion peuvent à la demande des collectivités et établissements publics, mettre des agents à disposition » et conformément à la délibération n° 2023-47 du 26/09/2023.

Cette mission de tutorat fait l'objet d'une convention et fait référence à des tarifs fixés annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour l'utilisation de la mission de tutorat des secrétaires de mairie de la Manche,
- de s'engager à prévoir les crédits nécessaires au budget
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces utiles et pour régler cette prestation de service au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 15 JUILLET 2025.

Le secrétaire de séance
Mickaël ROGER

Le Maire,
Adrien JEHENNE

